

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE MERCREDI 17 AVRIL 2019, À 18H30**

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-124

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION D'UN BATIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 10685, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN, AUX FINS DE L'USAGE PRINCIPAL «OUTILLAGE ET MACHINERIE» ET DE L'USAGE ACCESSOIRE «ENTREPOSAGE EXTERIEUR» SUR LE LOT 2922719 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRES.

PRENEZ AVIS QUE, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2019, le premier projet de résolution numéro PP-124, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q., c. A-19.1*), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mercredi 17 avril 2019 à compter de 18h30 à la Maison du citoyen**, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise l'agrandissement du bâtiment dans la partie latérale droite et arrière pour une superficie de plancher de 849 m².

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 533 Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéros 275, 276, 290, 295, 522, 523, 534, 581, 582 et 573 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 avril 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat